

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six le 29 janvier 2026 à 18h30
le Conseil Municipal de la Commune d'Eyjeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX
Jacques, Maire

Nombre de Conseillers : Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 janvier 2026
En exercice : 12
Présents : M ROUX, BARRIERE, Mme CHEPTOU, Mmes COLLIN MALLET, M PARROT, NOUHAUD, Mmes JOUANIE, MOULINARD, BINKOWSKI-FAUBERT.
Votants : 11

Excusés : Hélène Pochat Cotilloux, Patrick LAGAUTERIE

Pouvoirs : Hélène Pochat Cotilloux à Dominique NOUHAUD

Secrétaire : Dominique NOUHAUD

- Délibération n°2026-001 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 novembre 2025

Après lecture du procès-verbal de la séance du 20 novembre 2025, le procès-verbal n'appelle aucune observation de la part des Conseillers.

Le Procès-verbal de séance du 20 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie les Jours, Mois, An que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

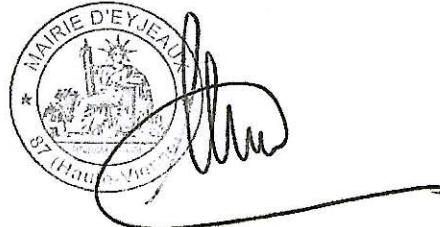
Fait à Eyjeaux le 30 janvier 2026
Le Maire,

Jacques ROUX

Le secrétaire,



Dominique NOUHAUD



Date de publication

30/01/2026

PROCÈS VERBAL – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2025

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 octobre 2025

Délibération n°2025-060

Le procès-verbal de la séance du 30 octobre 2025 a été présenté aux membres du Conseil municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

2. Installation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

Délibération n°2025-061

La commune a créé un Conseil Municipal des Jeunes par délibération n°2021-045 du 14 octobre 2021. Conformément à la Charte adoptée, huit jeunes conseillers sont élus parmi les élèves de CM1 et CM2.

En octobre 2025, quatre sièges devenus vacants (départ au collège) ont été renouvelés. Les élections se sont déroulées le 10 octobre 2025.

Les enfants du CME ont pris la parole et ont exprimé leurs différents projets. Ainsi certains souhaitent la création de TAP (élastique, cuisine ou encore pâtisseries), ils aimeraient plus de poubelles dans la cour de l'école, créer une journée multi-sports et multigénérationnelles. Les jeunes souhaiteraient également, lutter contre le gaspillage alimentaire en adoptant des poules. D'autres souhaits ont été exprimés tel que : avoir un toboggan dans la cour, un filet au niveau du panier de basket, la création d'un city stade.

Le Conseil municipal **prend acte** de l'installation des nouveaux jeunes élus.

Le tableau du Conseil Municipal des Jeunes est désormais composé comme suit :

Nom	Niveau Mandat	
BOURGES Valentin	CM1	1er mandat
DARLAVOIX BIGARE Ambre	CM1	1er mandat
FERNANDES DA SILVA Elisa	CM1	1er mandat
MARTY Clément	CM1	1er mandat
BACH Mila	CM2	2e mandat

Nom	Niveau Mandat
MORIN Serena	CM2 2e mandat
NADAUD Ruben	CM2 2e mandat
VERGNE Simon	CM2 2e mandat

3. Autorisation donnée au Maire de signer la convention de fourrière animale

Délibération n°2025-062

Afin de répondre à l'obligation légale d'assurer la prise en charge des animaux errants ou en divagation, la commune doit disposer d'un service de fourrière conforme aux prescriptions du Code rural.

La SPA a proposé un projet de convention permettant d'assurer :

- la capture et le transport des animaux,
- leur hébergement et suivi,
- le respect des procédures légales et sanitaires.

Le Conseil municipal **décide** :

- d'approuver la convention de fourrière animale entre la commune et la SPA ;
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention et tout document afférent ;
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal.

Cette délibération engage financièrement la commune selon les termes du contrat avec la SPA.

4. Autorisation d'engager des négociations pour l'acquisition de parcelles – LATHIERE

Délibération n°2025-063

La commune envisage l'acquisition des parcelles **B 1134 et B 1136**, situées au lieu-dit Lathière.

Le Conseil municipal autorise le Maire à :

- entamer les négociations avec les propriétaires ;
- solliciter les services du Domaine pour une estimation de la valeur vénale ;
- recueillir les informations nécessaires.

Une délibération distincte sera présentée ultérieurement pour l'acquisition définitive, après négociation.

5. Autorisation d'engager des négociations pour l'acquisition de parcelles – LE BOURG

Délibération n°2025-064

La commune souhaite étudier l'acquisition pour partie des parcelles **AB 911 et AB 580**, situées dans le bourg.

Le Maire est autorisé à négocier avec les propriétaires et à engager les démarches administratives.

Comme pour la délibération précédente, l'achat final fera l'objet d'un vote spécifique.

6. Demande de subventions – Travaux du cimetière

Délibération n°2025-065

Dans le cadre de la procédure de reprise des concessions en état d'abandon engagée par la commune et achevée en 2024, il appartient désormais à la collectivité de procéder à la réalisation des travaux nécessaires à la remise en état et à la sécurisation des emplacements concernés.

Afin de mener à bien cette opération, plusieurs entreprises spécialisées dans les interventions sur les sites funéraires ont été consultées. Après analyse des propositions techniques et financières reçues, l'offre de la société MERIGOT apparaît comme la plus adaptée aux besoins de la collectivité et a été retenue pour la réalisation des travaux.

Cependant, la démarche initiale ayant été engagée il y a plusieurs années, les délais administratifs imposés par la réglementation, combinés aux contraintes de disponibilité des entreprises spécialisées dans ce type d'opérations, ont conduit la commune à ajuster son calendrier d'intervention.

Ainsi, lors de la séance du Conseil municipal du 20 février 2025, les élus ont été informés de la nécessité de solliciter auprès des services départementaux et préfectoraux une autorisation d'anticiper le démarrage des travaux, afin de garantir leur réalisation dans les délais compatibles avec la disponibilité des prestataires.

Cette demande a reçu un avis favorable, permettant à la commune d'engager les travaux avant la clôture définitive de la procédure administrative.

Dans ce contexte, le plan de financement définitif de l'opération est présenté ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
MONTANT HT	35 813.94	DEPARTEMENT 40%	14 325.58
		ETAT 40 %	14 325.58
		AUTOFINANCEMENT	7 162.78
TOTAL	35 813.94	TOTAL	35 813.94

Le Maire demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions auprès du Département et de l'État.

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

7. Subventions – Réfection du plancher de l'école

Délibération n°2025-066

À la suite d'un contrôle des bâtiments communaux, un affaissement du plancher de la classe de maternelle a été constaté. Des professionnels du bâtiment ont alors été sollicités, et la commune a retenu l'offre de l'entreprise NADAUD TP pour la réalisation des travaux.

Une première demande de subvention a été présentée lors du Conseil municipal du 20 février 2025, incluant une demande d'autorisation anticipée de commencement des travaux, autorisation qui a été accordée par les services départementaux et préfectoraux.

Les travaux ont pu être menés durant les vacances d'été 2025, période durant laquelle les locaux pouvaient être entièrement vidés de leur mobilier et de leurs usagers, condition indispensable à la bonne réalisation de l'intervention.

À l'issue des travaux, le plan de financement est arrêté comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
MONTANT HT	11 294.00	DEPARTEMENT 40%	4 517.60
		ETAT 40 %	4 517.60
		AUTOFINANCEMENT	2 258.80
TOTAL	11 294.00	TOTAL	11 294.00

Le Maire demande l'autorisation de déposer les demandes de subventions auprès du Département et de l'État.

8. Subventions – Réhabilitation de la Grange Roy (projet structurant)

Délibération n°2025-067

1. Contexte général et enjeux pour la commune

La commune d'Eyjeaux connaît depuis plusieurs années une évolution de ses besoins en matière d'équipements publics. L'étude du centre-bourg réalisée avec l'appui de Limoges Métropole a mis en évidence la nécessité de renforcer l'offre d'infrastructures destinées à l'accueil des activités scolaires, périscolaires et associatives.

Aujourd'hui, la seule salle polyvalente de la commune ne permet plus d'assurer l'ensemble des usages et des demandes des différents publics. Les locaux actuellement utilisés pour les activités périscolaires et scolaires sont des préfabriqués anciens arrivés en fin de vie, ne répondant plus aux normes attendues en matière de sécurité, de confort et de fonctionnalité.

Ces constats ont conduit la municipalité à engager un projet structurant de requalification de la grange Roy, bâtiment emblématique du centre-bourg, afin de transformer cet espace en un lieu polyvalent répondant aux besoins du territoire.

2. Avancement du projet

Le projet a fait l'objet d'un important travail préparatoire :

- Procédure d'acquisition par l'intermédiaire de l'Établissement public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA). L'EPFNA est actuellement propriétaire. Le portage arrive prochainement à son terme
- Une étude de centre-bourg menée avec Limoges Métropole, permettant de définir les orientations stratégiques d'aménagement et de revitalisation du centre bourg, comportant ce projet de réhabilitation. Ce dernier s'inscrit dans une logique d'aménagement cohérente.
- La présentation du projet au Secrétaire général de la Préfecture ainsi qu'à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, qui ont manifesté un intérêt favorable quant à la portée du projet pour la commune.
- Des échanges avec le représentant des architectes des bâtiments de France qui a une bonne connaissance de ce projet et du projet d'ensemble
- La sélection d'un architecte maître d'œuvre, à l'issue d'une consultation, et la validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS), confirmant la faisabilité technique et fonctionnelle de l'opération.

L'ensemble de ces démarches ancre le projet dans une dynamique cohérente de développement communal et renforce sa crédibilité vis-à-vis des financeurs.

3. Objectifs du projet

Le projet vise à :

Créer un équipement communal polyvalent capable d'accueillir les activités périscolaires, les activités sportives scolaires et les activités associatives dans des conditions adaptées.

Remplacer les préfabriqués obsolètes par des locaux pérennes, sécurisés, économes en énergie et répondant aux exigences réglementaires actuelles.

Offrir un lieu moderne, accessible et mutualisé, participant à la revitalisation du centre-bourg et au maintien des services à la population.

Valoriser un bâtiment patrimonial existant, la grange Roy, par une réhabilitation qualitative et respectueuse.

Améliorer l'espace public de cœur de bourg en créant un lien avec l'espace occupé par le nouveau bar-restaurant

4. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

2025 : études, validations et montage des dossiers de subventions ;

2025 : finalisation du projet et préparation du dossier de consultation des entreprises ;

2026 : début des travaux ;

2027 : mise en service prévisionnelle (selon phasage des travaux).

5. Sollicitation des financeurs

Au regard de l'importance du projet pour la commune et de son impact direct sur la qualité du service public local, la municipalité sollicite :

L'État, au titre notamment de la DETR, Fonds Vert, ou autres dispositifs disponibles ;

Le Conseil départemental de la Haute-Vienne, dans le cadre de ses politiques de soutien aux équipements publics ;

le Groupe d'Action Locale (GAL), au titre du programme LEADER ou équivalent.

L'appui financier de ces partenaires est indispensable pour permettre la réalisation de ce projet structurant et pour garantir l'accès des habitants à des équipements modernes, fonctionnels et durables. Le lancement de la consultation et le démarrage des travaux pourra être envisagé dès la confirmation d'un accompagnement financier significatif.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES HT	
MONTANT HT	526 500	DEPARTEMENT 20%	105 300
		ETAT 50 %	263 250
		GAL 10%	52 650
		AUTOFINANCEMENT	105 300
TOTAL	526 500	TOTAL	526 500

Il est demandé au conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessus et d'autorise monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires.

9. Subventions – Cr éation d'un jardin partagé

Délibération n°2025-068

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé depuis plusieurs années une réflexion globale de valorisation du centre-bourg. L'aménagement de la place de l'église, réalisé précédemment, a constitué une première étape visant à renforcer l'attractivité du cœur de village et à améliorer la qualité du cadre de vie.

Dans le prolongement de cette démarche, une concertation publique menée en 2020 a fait apparaître une forte demande de la population pour la création d'un espace partagé, à vocation à la fois écologique, sociale et intergénérationnelle. Les habitants ont exprimé le souhait de disposer d'un lieu accessible, convivial, favorisant les rencontres, les activités pédagogiques et la préservation de l'environnement.

À la suite de ces orientations, la commune souhaite réaliser un jardin partagé incluant différents aménagements :

- un espace végétalisé valorisant la biodiversité locale ;
- un dispositif de récupération et de gestion des eaux pluviales ;
- des zones de fleurissement, de culture partagée et d'expérimentation écologique ;
- des espaces de convivialité comprenant tables, bancs et zones ombragées ;
- un aménagement favorisant le partage intergénérationnel, notamment avec l'école dans le cadre d'activités pédagogiques ;
- une terrasse aménagée pour accueillir des spectacles, des animations et des temps collectifs ;
- une accessibilité PMR garantie sur l'ensemble du site, conformément aux normes en vigueur (cheminements, ressauts, accessibilité mobilier).

Un architecte paysager a été sélectionné à l'issue d'une consultation. Il travaille actuellement à la finalisation de l'Avant-Projet Sommaire (APS), lequel permettra

d'affiner les dimensions techniques, les choix de matériaux, le plan de gestion écologique et les modalités de mise en œuvre.

Le Maire rappelle que le projet s'inscrit dans les objectifs :

- de revitalisation du centre-bourg,
- de promotion de la transition écologique,
- de renforcement de la cohésion sociale,
- et d'amélioration durable du cadre de vie.

Toutefois, il souligne que la réalisation de cette opération ne pourra intervenir que sous réserve de l'obtention de cofinancements suffisants. L'effort financier communal doit impérativement être complété par des subventions extérieures, notamment auprès :

- de l'État (DETR, DSIL, appels à projets),
- du Conseil départemental de la Haute-Vienne,
- du Plan Alimentaire Territorial (PAT) de Limoges Métropole, mobilisable pour les projets structurants à vocation environnementale et sociale.

A noter que Limoges Métropole a déjà reconnu l'intérêt de ce projet dans le cadre du PAT, et que l'accompagnement financier initialement validé à 20 000 € peut être amplifié.

Enfin, le calendrier prévisionnel indique un démarrage des travaux en 2026, sous réserve de validation du financement.

Jean-Paul Parrot exprime qu'« au vu du coût de l'opération, il serait nécessaire de réfléchir encore avant de se lancer ». Anne Collin, pour sa part, rappelle que, pour elle, ce projet n'est pas une priorité.

Le Maire invite le Conseil municipal l'autoriser à déposer les demandes de subventions nécessaires.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES HT	
MONTANT HT	200 000	DEPARTEMENT 20%	40 000
		ETAT 20 %	40 000
		PAT Limoges Métropole 25%	50 000
		GAL 10%	20 000
		Région 5%	10 000
		AUTOFINANCEMENT	40 000
TOTAL	200 000	TOTAL	200 000

Il est demandé au conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessus et d'autorise monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires.

Adopté à 9 voix pour et 2 abstentions (Jean-Paul Parrot et Anne Collin)

10. Subventions – Création d'un terrain multisport (city-stade)

Délibération n°2025-069

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune mène une politique active en faveur du développement des équipements sportifs et de loisirs, notamment à destination de la jeunesse. Dans ce cadre, le Conseil Municipal des Enfants (CME) a exprimé une demande forte et argumentée en faveur de l'implantation d'un terrain multisport (city-stade) accessible à tous.

De plus, cet équipement sera utilisé tant par les enfants de l'école que par ceux du centre de loisirs de la commune, tout comme c'est le cas des autres équipements sportifs communaux. Grâce à cette proximité avec l'Ecole et l'ALSH, cet équipement en fait un outil utilisable en toute sécurité.

Cette proposition du CME s'inscrit dans une volonté de :

- favoriser l'activité physique des jeunes,
- développer les lieux de rencontre en extérieur,
- encourager la pratique sportive libre et non encadrée,
- renforcer l'offre d'équipements en centre-bourg.

Le Maire rappelle que la commune travaille actuellement à la structuration d'un espace de loisirs et de nature en centre-bourg, comprenant :

- un pumptrack,
- un verger conservatoire,
- et le terrain multisport objet de la présente délibération, destiné à compléter l'offre d'activités pour tous les publics.

L'intégration du terrain multisport dans ce complexe cohérent permettra :

- de renforcer l'attractivité du centre-bourg,
- de créer un pôle intergénérationnel,
- de diversifier les usages (sports collectifs, sports de glisse, espace nature),
- d'assurer une complémentarité entre les différentes structures déjà programmées.

Le Maire précise que pour permettre la réalisation de cet équipement, il est nécessaire de solliciter des subventions auprès :

- des services de l'État, notamment via la DETR, la DSIL ou le FNADT selon l'éligibilité,
- du Conseil départemental, au titre des aides à l'aménagement sportif,
- de l'Agence Nationale du Sport (ANS), compétente pour soutenir les projets favorisant l'accès au sport pour tous.

Le coût prévisionnel de l'opération sera précisé dans le dossier technique et le plan de financement qui seront transmis aux financeurs. La commune n'engagera les dépenses définitives qu'après confirmation des aides sollicitées.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur l'approbation du principe de création du terrain multisport et sur l'autorisation de solliciter les subventions nécessaires.

Madame Véronique Cheptou demande la parole et demande si, compte tenu des équipements qu'il y a sur la commune, ne serait-il pas plus opportun de les améliorer plutôt que de créer quelque chose de nouveau ?

Monsieur le Maire répond qu'il est difficile de transformer ou de modifier les équipements actuels mais que la question est pertinente et qu'il est nécessaire de réfléchir.

Plan de financement prévisionnel

DEPENSES HT		RECETTES HT	
MONTANT HT	85 280.30	DEPARTEMENT 20%	17 056.06
		ETAT 30 %	25 584.09
		ANS 30%	25 584.09
		AUTOFINANCEMENT	17 050.06
TOTAL	85 280.30	TOTAL	85 280.30

Il est demandé au conseil municipal de valider le plan de financement ci-dessus et d'autorise monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions auprès des partenaires.

Adopté à 11 voix pour et 1 abstention (Véronique Cheptou)

11. Mandatement des dépenses avant le vote du budget primitif 2026

Délibération n°2025-070

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2025-018 portant vote du budget primitif 2025,

Vu la délibération n°2025 - 051 portant approbation d'une décision modificative N°01 au budget primitif 2025 du budget principal,

Monsieur le Maire rappelle la possibilité donnée aux collectivités, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Monsieur le Maire expose que considérant que les mandatements en section d'investissement sont arrêtés fin décembre, pour assurer le paiement normal des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser l'ordonnateur à mandater les dépenses d'investissement jusqu'au quart des crédits ouverts au budget 2025.

Il est proposé d'autoriser les dépenses d'investissement comme suit :

CHAPITRE	ARTICLES	Montant en euro des crédits ouverts	Montant des mandatements possible avant le vote du BP 2026
20	2031 – Frais d'étude	50 000.00	12 500.00
	2041412 – Bâtiments et installations	46 930	11 732.50
Total 20		96 930	24 232.50
21	2111 – Terrain nus	200 000	50 000
	21351 - Bâtiments publics	162 784.30	40 696.08
	21352 – Bâtiments privés	127 326	31 831.50
	21538 - Autres réseaux	14 752.19	3 688.05
	21578 – Autre matériel technique	41 533	10 383.25
	2181 – Installation générale	9 500	2 375
	21831-Matériel informatique scolaire	10 000	2 500

	21838 - Autre matériel informatique	9 900	2475
	21841 - Matériel de bureau et mobilier scolaire	29 294.75	7 323.69
Total 21		605 090.24	151 272.56
23	2312 – Aménagement et aménagement de terrain	97 821.66	24 455.42
	2313 - Constructions	147 000	36 750
Total 23		244 821.66	61 205.42
45	45812-Travaux télécommunications	56 868.10	14 217.03
Total 45		56 868.10	14 217.03

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique qu'il a été invité à participer à une réunion avec GRDF, laquelle envisage l'installation d'une canalisation de gaz traversant la commune. Cette canalisation permettrait d'assurer la liaison entre un méthaniseur situé à Saint-Paul et la commune de Boisseuil. Il précise qu'à ce jour aucune décision n'a été arrêtée et que les échanges sont encore en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le secrétaire,

Jean-Paul PARROT



Le maire,

Jacques ROUX

